

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

07

2021

46

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 25 novembre 2021  
**Convocation du** : 18 septembre 2021

**Nombre de Conseillés :**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Administration Générale : Dérogation au repos dominical – année 2022**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Jean-Pierre Cottaz.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sergio Mancini a donné procuration à Christine Perez  
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat  
Sébastien Renevier a donné procuration à Bertrand Vermorel  
Franck Longin a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia  
Anne-Sophie Rampon a donné procuration à Caroline Terrier  
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

**Absents** : William Fuz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance** : Elodie Brelot.

Considérant la possibilité offerte à l'article L3132-26 du code de travail, qui précise pour les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, que ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Le rapporteur précise que la majorité des commerces de la commune souhaitent une ouverture sur 10 dimanches.

Il est proposé de retenir les 10 dimanches d'ouverture pour 2022, à savoir :

- Dimanche 16 janvier
- Dimanche 23 janvier
- Dimanche 30 janvier
- Dimanche 26 juin
- Dimanche 04 septembre
- Dimanche 20 novembre
- Dimanche 27 novembre
- Dimanche 04 décembre
- Dimanche 11 décembre
- Dimanche 18 décembre

Le Conseil Municipal

Ouï les explications du rapporteur, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'ouverture des commerces les 10 dimanches suivants :

- Dimanche 16 janvier
- Dimanche 23 janvier
- Dimanche 30 janvier
- Dimanche 26 juin
- Dimanche 04 septembre
- Dimanche 20 novembre
- Dimanche 27 novembre
- Dimanche 04 décembre
- Dimanche 11 décembre
- Dimanche 18 décembre

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER